

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue en visioconférence le 2 novembre 2020 à 20h00 heures à laquelle étaient présents messieurs André Leclerc, André Poulin, Sébastien Leclerc et mesdames Lina Trépanier et Mylène Bernier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire. Assiste également à la séance Madame Marie-Josée Lévesque, secrétaire-trésorière.

Absent : Patrice Lemay

Heure du début de la séance ordinaire : 20 heures.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

193-11-2020

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 2 NOVEMBRE 2020

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Greffe et gestion administrative
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020
 - 3.2 Approbation des comptes du mois
 - 3.3 Approbation des factures
 - 3.4 Dépôt du rapport budgétaire au 30 octobre 2020
 - 3.5 Dépôt du rapport d'intérêts pécuniaires 2020
 - 3.6 Dépôt des états comparatifs revenus et dépenses
 - 3.7 Adoption des congés fériés 2020-2021
 - 3.8 Adoption du calendrier des séances ordinaire et budget
 - 3.9 Renouvellement annuel des services professionnels en droit municipal avec la firme Lavery Avocats
 - 3.10 Octroi de contrat de gré à gré à Monsieur Mario Ouellet pour le déneigement de l'entrée du bureau municipal
 - 3.11 Embauche d'un inspecteur municipal dans le cadre du programme en coopération intermunicipale
 - 3.12 Appui à la FQM sur l'atteinte aux pouvoirs des municipalités concernant le zonage
 - 3.13 Approbation pour tablette Galaxy au service de garde
 - 3.14 Fin de probation pour Madame Nathalie Roy
4. Sécurité publique
5. Transport et hygiène du milieu
 - 5.1 Approbation pour les modifications sur la propriété de Monsieur Alain Bernier
 - 5.2 Octroi de contrat sur invitation pour le nettoyage des conduits de ventilation de la salle municipale
6. Santé et bien-être
 - 6.1 Soutien à la Maison de soins palliatifs du littoral
 - 6.2 Autorisation de signature pour le programme de soutien aux politiques familiales 2020-2021
 - 6.3 Autorisation de signature dans le cadre de l'entente intermunicipale de programme de soutien aux politiques familiales municipales
 - 6.4 Approbation de don "pour un meilleur Noël chez-nous"
7. Aménagement et urbanisme
8. Développement économique

9. Loisirs et culture

9.1 Adoption d'un budget pour l'organisation d'un concours de décoration de Noël

10. Rapports des différents comités

11. Divers

12. Période de questions aux contribuables

13. Levée de l'assemblée

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

En conséquence

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants :

Ajouts :

11.1 APPROBATION DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG JULIAVILLE, DE LA RUE ROUSSEAU ET PAVAGE DE DIVERSES ROUTES DANS LE CADRE DE LA TECQ 2019-2023

11.2 PROGRAMME SUR LA TECQ 2019-2025 : APPROBATION DES TRAVAUX VERSION #2

11.3 OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'ÉVALUATION DES ACTIFS MUNICIPAUX

3. GREFFE ET GESTION ADMINISTRATIVE

3.1

194-11-2020

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie des procès-verbaux des séances mentionnées en titre, la directrice générale/secrétaire - trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections : Aucun

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE le Conseil adopte le procès-verbal du 5 octobre 2020 tel que rédigé.

QUE madame le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient par la présente résolution autorisées à le signer.

3.2

195-11-2020

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE les listes des comptes compressibles et incompressibles au 30 septembre 2020 au montant de 227 511,72\$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit:

Salaires	35 102.07\$
Comptes à payer	47 031.86\$
Déboursés	145 377.79\$
À approuver en résolution	0\$

3.3

APPROBATION DES FACTURES

Il n'y a aucune facture à approuver en résolution

3.4

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE EN DATE DU 30 OCTOBRE 2020

3.5

DÉPÔT DU RAPPORT D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2020

3.6

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS REVENUS ET DÉPENSES

196-11-2020

3.7

CONGÉS DES FÊTES ET FÉRIÉS 2020-2021

Congés des Fêtes 2020

Mercredi, 23 décembre 2020 au mardi, 5 janvier 2021

Congés fériés 2021

Vendredi saint	2 avril 2021
Lundi de Pâques	5 avril 2021
Fête des Patriotes	24 mai 2021
St-Jean-Baptiste	24 juin 2021
Fête du Canada	28 juin 2021
Fête du travail	6 septembre 2021
Action de Grâce	11 octobre 2021
Congés des Fêtes	22 décembre 2021 au 4 janvier 2022

En conséquence,

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

D'ACCEPTER ce calendrier des congés des Fêtes et des congés fériés.

3.8

197-11-2020

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES

Calendrier des séances ordinaires du Conseil

Séance extraordinaire
 Séance ordinaire
 Caucus

janvier							février							mars								
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S		
					1	2			1	2	3	4	5	6			1	2	3	4	5	6
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	7	8	9	10	11	12	13		
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	14	15	16	17	18	19	20		
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	21	22	23	24	25	26	27		
24	25	26	27	28	29	30	28							28	29	30	31					
31																						

avril							mai							juin						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3							1			1	2	3	4	5
4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12
11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19
18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
25	26	27	28	29	30		23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30			
							30	31												

juillet							août							septembre								
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S		
				1	2	3													1	2	3	4
4	5	6	7	8	9	10	1	2	3	4	5	6	7	5	6	7	8	9	10	11		
11	12	13	14	15	16	17	8	9	10	11	12	13	14	12	13	14	15	16	17	18		
18	19	20	21	22	23	24	15	16	17	18	19	20	21	19	20	21	22	23	24	25		
25	26	27	28	29	30	31	22	23	24	25	26	27	28	26	27	28	29	30				
							29	30	31													

octobre							novembre							décembre									
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S			
						1	2			1	2	3	4	5	6					1	2	3	4
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11			
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18			
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25			
24	25	26	27	28	29	30	28	29	30					26	27	28	29	30	31				
31																							

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

D'ACCEPTER ce calendrier des séances ordinaires du Conseil.

3.9

198-11-2020

RENOUVELLEMENT ANNUEL DES SERVICES PROFESSIONNEL EN DROIT MUNICIPAL AVEC LA FIRME LAVERY AVOCATS

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels en droit municipal de la firme Lavery Avocats pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021 pour le forfait complet au montant de \$1,200.00 plus taxes en deux versements égaux sur présentation de factures.

3.10

199-11-2020

OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À MONSIEUR MARIO OUELLET POUR LE DÉNEIGEMENT DE L'ENTRÉE DU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que l'entrée de l'Hôtel de ville est aussi l'entrée pour l'utilisation du guichet automatique;

CONSIDÉRANT que le guichet automatique doit être accessible en tout temps;

CONSIDÉRANT que la municipalité prend en charge le déneigement en semaine entre 8h30 et 16h30;

En conséquence,

Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de gré à gré du déneigement de l'entrée de l'Hôtel de ville à Monsieur Mario Ouellet pour la somme minimum de \$250.00 selon l'horaire suivant : du lundi au jeudi de 16h30 à 8h30 et du vendredi 12h00 pm au lundi 8h30.

DE RÉVISER le montant alloué au 30 janvier 2021 selon la quantité de tempêtes reçues et/ou la quantité de neige tombée à cette date.

3.11

200-11-2020

ENGAGEMENT D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME EN COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

CONSIDÉRANT le protocole d'entente conjoint avec la municipalité de St-Flavien dans le cadre du programme en coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT que plusieurs candidats ont été reçus en entrevues;

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ENGAGER Madame Sara Lynne Charron selon les modalités stipulées sur le protocole d'entente signée entre les deux municipalités;

QU'en plus de Madame Marilyn Bronsard-Harvey, Firme Groupe DDM, Madame Sara Lynne Charron soit responsable de faire respecter les dispositions normatives contenues au règlement d'urbanisme;

QU'en plus de Marilyn Bronsard-Harvey, Firme Groupe DDM, Madame Sara Lynne Charron soit responsable de statuer sur toute demande de permis ou de certificat présenté en vertu de ce règlement;

QU'en plus de Marilyn Bronsard-Harvey, Firme Groupe DDM, Madame Sara Lynne Charron soit responsable de tout émission de constat d'infraction;

QUE Louis-Mathieu Fréchette, Firme Groupe DDM, soit aussi autorisé aux mêmes pouvoirs lors de l'absence de Madame Bronsard-Harvey et de Madame Sara Lynne Charron.

QU'EN cas d'absence de Madame Marilyn Bronsard-Harvey, Madame Sara Lynne Charron ou Monsieur Louis-Mathieu Fréchette, Firme Groupe DDM, le directeur-général ou le secrétaire trésorier de la municipalité assure l'intérim; à ces fins, il est investi de tous les pouvoirs se rattachant à la fonction.

3.12

201-11-2020

ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

3.13

202-11-2020

AUTORISATION D'ACHAT DE TABLETTES ANDROID GALAXY POUR LE SERVICE DE GARDE MUNICIPAL

CONSDÉRANT que depuis mars dernier, le service de garde municipal, ne peut plus utiliser le matériel de la Commission scolaire en raison de la COVID-19;

En conséquence,

Sur la proposition de Mylène Bernier il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE PROCURER au Service de garde municipal, 6 tablettes Android Galaxy au montant de 199.00\$ chacune, taxes en sus plus les accessoires de protection pour chaque tablette.

3.14

203-11-2020

FIN DE PROBATION POUR MADAME NATHALIE ROY

CONSIDÉRANT l'embauche Madame Nathalie Roy en date du 10 août 2020;

CONSIDÉRANT que Madame Roy a amplement démontré ses compétences et aptitudes à faire le travail;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE mettre fin à la probation de Madame Roy en date du 10 novembre 2020;

D'AUGMENTER le taux horaire de Madame Roy de 0.50\$ de l'heure en date du 10 novembre 2020.

4.SÉCURITÉ PUBLIQUÉ

5.TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

5.1

204-11-2020

APPROBATION POUR LES MODIFICATIONS CHEZ ALAIN BERNIER

CONSIDÉRANT que la municipalité est responsable du rang St-José ouest jusqu'à la rivière Bras de Bouchers;

CONSIDÉRANT que Monsieur Alain Bernier a le besoin d'élargir son entrée afin que des véhicules lourds puissent se rendre à la cabane à sucre;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE le conseil municipal donne l'autorisation à Monsieur Alain Bernier de faire l'aménagement nécessaire à son entrée selon les normes de la municipalité;

QUE le conseil municipal ne participera pas financièrement aux travaux;

QUE Patrick Bélanger assiste à la réalisation des travaux et s'assure que ceux-ci soient fait dans le respect des normes de la municipalité.

5.2

205-11-2020

OCTROI DE CONTRAT SUR INVITATION POUR LE NETTOYAGE DES CONDUITS DE VENTILATION DE LA SALLE MUNICIPALE

ATTENDU QUE 2 compagnies ont déposé des soumissions taxes en sus, se lisant comme suit :

Groupe Ventco	\$1,825.00
NCV	\$3,200.00

En conséquence,

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'OCTROYER le contrat de nettoyage des conduits de ventilation de la salle municipale au Groupe Ventco pour un montant de \$1,825.00 taxes en sus conforme au devis.

5.3

206-11-2020

CONCLUSION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA COLLECTE ET AU TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES PRÉVOYANT LA FOURNITURE DES SERVICES

ATTENDU QUE la municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière désire se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la collecte et au transport des matières organiques prévoyant la fourniture des services.

En conséquence,

Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

QUE le conseil autorise la conclusion d'une entente relative à la collecte et au transport des matières organiques prévoyant la fourniture des services.

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer ladite entente.

6.SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1

207-11-2020

SOUTIEN FINANCIER À LA MASIONS DE SOINS PALLIATIFS DU LITTORAL

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ACCORDER un soutien financier de \$500.00 à la Maison de soins palliatifs du littoral.

6.2

208-11-2020

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES 2020-2021

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière par le biais de la MRC de Lotbinière a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'AUTORISER Madame Lina Trépanier, conseillère, à signer au nom de la municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021 ;

DE CONFIRMER que Madame Lina Trépanier, conseillère et responsable des questions familiales et aînés, est l'élue responsable des questions familiales.

6.3

209-11-2020

AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES

ATTENDU QUE la municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière a signifié par résolution son intérêt à participer à la démarche collective pour mettre à jour les Politiques MADA-Famille;

ATTENDU QUE l'article 569.0.1 du Code municipal prévoit que : « *Toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité locale, quelle que soit la loi qui la régit, une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence.* »;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière désire se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale relative à la mise à jour des Politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la MRC a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales au nom de la municipalité de ST-Édouard-de-Lotbinière;

ATTENDU QUE la MRC a reçu le 14 octobre dernier l'ensemble des conventions d'aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière recevra une subvention de 2 500 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales et que cette somme servira à mettre à jour les Politiques familiales municipales dans le cadre d'une démarche collective;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente intermunicipale afin de fixer les modalités de rapatriement de ces sommes à la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a fait l'embauche d'une ressource pour accompagner les municipalités dans la mise à jour de leurs politiques MADA-Famille;

ATTENDU QUE la municipalité de Leclercville n'était pas admissible à ce programme de financement, mais qu'elle désire intégrer la démarche collective;

ATTENDU QU'il y a lieu d'inclure la municipalité de Leclercville à l'entente intermunicipale afin de régir également sa participation financière à la démarche collective;

En conséquence,
Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

DE DÉSIGNER madame Denise Poulin, maire, pour signer l'entente intermunicipale venant fixer les modalités de mise en commun des sommes reçues dans le cadre de la démarche collective de mise à jour des PFM.

6.4

210-11-2020

APPROBATION DE DON "POUR UN MEILLEUR NOËL CHEZ-NOUS"

Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ACHETER une carte professionnelle dans Le Peuple de Lotbinière au montant de 99.00\$ dont 50.00\$ seront retournés en dons à Aide Alimentaire Lotbinière.

7.AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.LOISIRS ET CULTURE

9.1

211-11-2020

ADOPTION D'UN BUDGET POUR L'ORGANISATION D'UN CONCOURS DE DÉCORATION DE NOËL

CONSIDÉRANT que la situation de confinement reliée à la COVID-19 prévaut;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Édouard a à cœur le bien-être de ses citoyens;

En conséquence,
Sur la proposition de Mylène Bernier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'ACCORDER un budget de \$500.00 afin d'organiser un concours de décorations de Noël et autres activités si la situation le permet.

10. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

11. DIVERS

11.1

212-11-2020

APPROBATION DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU RANG JULIAVILLE, DE LA RUE ROUSSEAU ET PAVAGE DE DIVERSES ROUTES DANS LE CADRE DE LA TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu de la MRC de Lotbinière la recommandation de paiement no 1 relative aux travaux de réfection du rang Juliaville, de la rue Rousseau et pavage de diverses routes en date du 9 octobre 2020;

En conséquence,
Sur la proposition de André Poulin, il est résolu à l'unanimité
de tous les conseillers présents;

DE PROCÉDER au paiement du certificat de paiement no 1 au
montant de \$771 064,92 taxes incluses à Construction B.M.L. -
Division de Sintra Inc.

213-11-2020

**PROGRAMME SUR LA TECQ 2019-2025 : APPROBATION DES
TRAVAUX VERSION #2**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide
relatif aux modalités de versement de la contribution
gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur
l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les
années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de
ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution
gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du
ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence,
Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu à l'unanimité
de tous les conseillers présents :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du
guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à
dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement
Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires,
employés et mandataires de toute responsabilité quant aux
réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes
sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une
personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des
biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou
négligent découlant directement ou indirectement des
investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue
dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au
ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la
programmation de travaux version #2 ci-jointe à la présente et
de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de
recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été
confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales
et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal
d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq
années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des
Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification
qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée
par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la
programmation de travaux version #2 ci-jointe comporte des
coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des
travaux admissibles.

Compagnie	Avant taxes	Taxes nettes
B.M.L.Construction - Div. Sintra Inc.	\$705,933,72	\$779 267,47
Englobe	\$ 11 879,70	\$ 12 494,46
MRC Lotbinière	\$ 8 867,50	\$ 9 331,88
Total	\$726 680,92	\$801 093,81

214-11-2020

OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'ÉVALUATION DES ACTIFS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Édouard recevra une subvention de \$50,000 de la Fédération Canadienne des municipalités afin de faire évaluer les actifs municipaux;

CONSIDÉRANT que c'est Monsieur Carl Pelletier de la firme Tétra tech qui avait préparé le dossier afin de le présenter à la Fédération Canadienne des Municipalités;

CONSIDÉRANT que Monsieur Pelletier connaît déjà en partie les actifs municipaux de la Municipalité de St-Édouard;

En conséquence,
Sur la proposition de Lina Trépanier, il est résolu à l'unanimité de tous les conseillers présents :

D'OCTROYER le contrat d'évaluation des actifs municipaux à la Firme Tétra tech pour un montant maximal n'excédant pas \$50,000.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

215-11-2020

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE la séance soit levée à 20h35.

Denise Poulin, Maire

Marie-Josée Lévesque
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Marie-Josée Lévesque
Directrice générale et secrétaire- trésorière

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Denise Poulin, Maire